

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



MENUISERIE

SYSTEMES DE FENETRES EN PVC

GEALAN
PROFILÉS EN PVC REVÊTUS D'UN FILM DÉCORATIF

Valable du 06-03-2026 au 05-03-2031

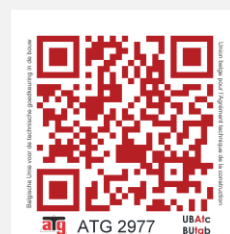


Titulaire d'agrément :

GEALAN Fenster-Systeme GmbH
Hofer Strasse 80
DE - 95145 Oberkotzau
Tel. : +49 (0)9286 77-2000
www.gealan.de
info@gealan.de

Distributeur :

GEALAN
Bosscheweg 57
NL - 5056 KA Berkel-Enschot
Tel. : +31 (0)13 5335008
www.gealan.nl
info@gealan.nl



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBA^{tc} pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBA^{tc} à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBA^{tc} n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Rue des Colonies 56 boîte 10 1000
Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be




AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG 2926, valable du 23/07/2019 au 22/07/2024. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
–	Adaptation à la NBN B 25-002-5:2023 ;
–	mise à jour du texte ;
–	Ajouter différentes couleurs : Renolit PX, Hornshuhe.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.

Agrément technique:		Certification:	
✓	Profilés en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §3.1.1 et à l'ATG H893 revêtus d'un film décoratif.	✓	Production des profilés en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §3.1.1 et à l'ATG H893 revêtus d'un film décoratif
✓	Profilés en PVC-U non-résistants aux rayons UV conformément au §3.1.1 et à l'ATG H920 revêtus d'un film décoratif.	✓	Production des profilés en PVC-U non-résistants aux rayons UV conformément au §3.1.1 et à l'ATG H920 revêtus d'un film décoratif.
✓	Films appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres et portes	✓	Films appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres ou portes
✓	- S9000 AD décrit dans l'approbation ATG 3180 ;	✓	- S9000 AD décrit dans l'approbation ATG 3180 ;
✓	- S9000 MD décrit dans l'approbation ATG 3007.	✓	- S9000 MD décrit dans l'approbation ATG 3007.



REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NBN EN 12608-2	2023	Profilés de poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) pour la fabrication des fenêtres et des portes - Classification, exigences et méthodes d'essai - Partie 2 : Profilés en PVC-U plaxés avec des films collés
NBN B25-002-5	2023	Menuiseries extérieures – Partie 5 : Prescriptions pour les profilés et les châssis en PVC-U

1 Objet

Ce document complète les agréments techniques pour le système de fenêtres en PVC Gealan S9000 AD avec joint de frappe ATG 3180 et le système de fenêtres en PVC Gealan GEALAN S9000 MD avec joint central ATG 3007.

L'agrément technique d'un système de fenêtres et de porte à profilés en PVC-U, revêtues d'un film, présente la description technique d'un système de fenêtres constituées des composants repris au §3Error! Reference source not found., conformément aux prescriptions de fabrication présentées au §3.1.5.1, au mode de pose décrit au §6 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au §7.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBAtc et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 5 s'appliquent aux types de fenêtres et de portes mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire d'agrément et les fabricants de menuiseries peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtres et de portes dont il peut être démontré effectivement que la description est totalement conforme à la classification et aux directives avancées dans l'agrément.

Les fenêtres et portes individuelles ne peuvent pas porter la marque ATG.

2 Système

Cet agrément s'appuie sur les agréments ATG 3180 et ATG 3007 pour ce qui concerne les propriétés du système de profilé et élargit cette approbation avec des profilés non-résistant aux rayons UV ; le présent agrément y ajoutant le revêtement d'un film collé.

3 Composants

3.1 Profilés de résistance en PVC-U

3.1.1 Compound PVC-U

Les films, limités à ceux décrit dans ce §3, peuvent être appliqués sur les surface visible (NBN EN 12608-2:2023 §5.2 fig.1) des profilés suivant §2, extrudés avec et limités aux compounds repris dans le tableau 1 ci-dessous en fonction des sites d'extrusion et de filmage indiqués.

Compounds résistants aux rayons UV conformément à l'ATG H893.

Compounds non-résistants aux rayons UV conformément à l'ATG H920.

Les compounds en PVC-U sont disponible dans les coloris suivants :

Tableau 1 – Matière première PVC-U utilisée

	Compounds	Couleur	Colorimétrie	
Site d'extrusion DE – TANNA	Compounds résistants aux rayons UV ⁽²⁾			
	IQ-C-00-F1.1-02A	blanc	L*: 94,70 ± 1,00	(1)
			a*: -0,86 ± 0,50	
			b*: 2,92 ± 0,80	
	IQ-C-06-F1.1-02	crème	L*: 90,48 ± 1,00	(1)
			a*: 0,56 ± 0,50	
			b*: 7,12 ± 0,80	
	IQ-C-39-F1.1-02	gris	a*: 0,56 ± 0,50	(1)
			b*: 7,12 ± 0,80	
			L*: 83,80 ± 1,00	
	Compounds non résistants aux rayons UV ⁽⁵⁾			
	IQ-C-10-F1.02-02A 05	lichtbruin	L*: 56,93 ± 1,20	(1)
			a*: 11,25 ± 1,00	
			b*: 28,19 ± 1,20	
	IQ-C-10-F1.02-02A 03	donkerbruin	L*: 38,05 ± 2,00	(1)
a*: 4,01 ± 1,00				
b*: 12,39 ± 1,50				
IQ-C-10-F1.02-02A 40	grafietgrijs	L*: 34,76 ± 2,00	(1)	
		a*: 0,35 ± 1,00		
		b*: 3,26 ± 1,50		
Site d'extrusion LI-BEZIRK TRAKAI	Compounds résistants aux rayons UV ⁽²⁾			
	IQ-C-00-F1.3.01	Blanc	L*: 94,70 ± 1,00	(1)
			a*: -0,86 ± 0,50	
b*: 2,92 ± 0,80				
(1):	Couleur mesurée conformément à l'NBN EN ISO 18314-1 au moyen du spectrophotomètre Minolta - CM 2600d D65 - source lumineuse (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°), sur profilées où lattes extrudées.			

Chaque description de couleur est purement indicative, il est fortement recommandé de se procurer des échantillons du matériau proprement dit afin d'en évaluer la couleur, la texture et le brillant. Des différences de couleur peuvent également exister entre les deux productions DE - TANNA et LI - BEZIRK TRAKAI.

3.1.2 Profilés de résistance en PVC-U

Les profilés de résistance en PVC revêtus d'un film collé présentent la classe, la géométrie, les dimensions, les moments de résistance et les poids tels que repris pour les systèmes de fenêtres en GEALAN S9000 AD avec joint de frappe (ATG 3180) et GEALAN S9000 MD avec joint central (ATG 3007).

3.1.3 Stabilité des teintes des films

La stabilité des teintes des films est évaluée pour l'usage dans un climat modéré M pendant 5 ans, ce qui correspond à un rayonnement équivalent en total de 8,0 GJ/m² pendant au moins 4.000 heures (équivalent à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 §5.9 et annexe B). Il a été vérifié si la valeur indicative de $\Delta E^* = 3,8$ NBN B25-002-5:2023 n'a pas été dépassée. À cet égard, la note (1) et (3) du tableau 6 et 7 des NBN B25-002-5:2023 indiquent ceci « *Les teintes qui présentent un $\Delta E^* > 3,8$ ne sont pas exclues. Cependant, il faut savoir que ces teintes s'altèrent à court ou moyen terme. Afin d'orienter le choix des teintes, un tableau est présenté en Annexe B* » des STS 52.3 NBN B25-002-5:2023. Les films dont il apparaît que la valeur indicative de $\Delta E^* = 3,8$ est dépassée sont indiqués par un ⁽¹⁾ dans les programmes des couleurs ci-dessous.

3.1.4 Couche de surface collée avec film Renolit

3.1.4.1 Film Renolit Exofol MX- propriétés

Tableau 2 – Type de film Renolit Exofol MX

Marque	Renolit Exofol MX	Renolit Exofol MX SST
Type	film bicouche constitué d'un film de base en PVC semi-rigide pigmenté, fortement résistant à la lumière et aux intempéries, et d'une couche de surface acrylique transparente	
Texture	Surface plane ou structurée (unicolor ou structure bois)	
Fabricant	Renolit SE (Worms, Allemagne) & Renolit Cramlington Ltd (Cramlington, UK)	

Les informations suivantes ont été délivrées par RENOLIT concernant les dénominations MBAS II, EXOFOL MX et EXOFOL MX SST : MX-EXOFOL est la nouvelle dénomination de l'ancien MBAS-II. Des pigments froids sont intégrés pour certains films de couleur sombre. Ces films sont désignés par la dénomination SST (Solar Shield Technology).

Les films Renolit MBAS II, EXOFOL MX et EXOFOL MX SST proprement dits ne bénéficient pas d'un agrément technique et leur utilisation est soumise à des essais de réception. Les rapports des essais mécaniques et de durabilité sur profilés revêtus d'un film Renolit collé sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

Tableau 3 – Caractéristiques du film Renolit Exofol MX

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	DIN EN ISO 2286-3	190 à 200 µm ± 15µm selon la structure de la surface
Épaisseur de la couche de surface acrylique	Procédure d'essai Renolit PA – QSP 10.1	≥ 50 µm ± 5µm
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	≥ 20 N/mm ²
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 100 %
Retrait	DIN 53377	≤ 4 % (15 min à 100°C)

Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition.

3.1.4.2 Film Renolit Exofol PX - propriétés

Tableau 4 – Type de film Renolit Exofol PX

Marque	Renolit Exofol PX
Type	film bicouche constitué d'un film de base en PVC-U pigmentée, fortement résistant à la lumière et aux intempéries, et d'une couche de surface acrylique transparente ; la face arrière du film étant elle-même revêtue d'un primer.
Texture	Surface plane ou structurée (unicolor ou structure bois)
Fabricant	Renolit SE (Worms, Duitland) & Renolit Cramlington Ltd (Cramlington, UK)

Les films Renolit Exofol PX proprement dits ne bénéficient pas d'un agrément technique et leur utilisation est soumise à des essais de réception. Les rapports des essais mécaniques et de durabilité sur profilés revêtus d'un film Renolit collé sont repris dans le dossier interne de l'UBA^{tc}.

Tableau 5 – Caractéristiques du film Renolit Exofol PX

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	DIN EN ISO 2286-3	190 à 200 µm ± 15µm selon la structure de la surface
Épaisseur de la couche de surface acrylique	Procédure d'essai Renolit PA – QSP 10.1	≥ 50 µm ± 5µm
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	≥ 20 N/mm ²
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 100 %
Retrait	DIN 53377	≤ 4 % (15 min à 100°C)

Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition.

3.1.4.3 Programme des couleurs Renolit

Tableau 6 - Programme des couleurs du film Renolit

Dénomination de la couleur	ΔE^* (1)	Réf Gealan	Référence Renolit	N° RAL approx- imatif
Film plan et lisse Exofol MX (2)				
Rouge vin	1,4	3 300505	300505	3005
Rouge brun	1.3	3 308105	3081.05	3011
Bleu brillant	1,2	3 500705	5007.05	5007
Bleu acier	0.8	3 515005	5150.05	5011
Vert argent	0,8	3 701605	7016.05	7016
Gris clair	0,2	3 725105	7251.05	7035
Gris basalte	0,7	3 701205	7012.05	7012
Gris foncé	1,0	3 702105	7021.05	7021
Gris quartz	0,7	3 703905	7039 05	7039
Gris argent	0,5	3 715505	1.7155.05	7001
Noir brun	1,5	851805	02.11.81.000101	8022
Film nervuré Exofol MX (2)				
Mahagon	1,6	2065021	3.2065.021	-
Chêne doré	1.9	2178001	3.2178.001	-
Walnut	1.8	2178007	2178.007	-
Oregon IV	1.2	1192001	3.1192.001	-
Bergkiefer	1.7	3069041	1.3069.041	-
Chêne moore	0,9	3167004	3167.004	-
Chêne foncé	1,2	2052089	9 2052.089	-
Chêne classique	1.1	2052090	3.2052.090	-
Chêne naturel	1.2	3118076	1.3118.076	-
Douglas striè	2,8	3152009	9.3152.009	-
Douglas d'hiver	0.9	3069037	3.3069037	-
Cerisier noir	1.7	3202001	3.3202.001	-
Chocobrun	0,6	887505	8875.05	-
Gris claire	0.2	725105	2.11.71.000049-116700	-
Film plan et lisse Exofol PX(2)				
Ulti mat noir	1.2	2001047	2.20.01.000002.504700	-
Ulti mat noir brun	0.3	8518047	2.20.81.000010-504700	-
Gris de béton	1.0	702305	2.11.71.000057-116700	-
Brons Patin	1.0	9.1293.314	9.1293.314	-
(1) Films avec $\Delta E^* \geq 3,8$ – voir §3.1.3				
(2) Dénomination telle que reprise sur les rapports d'essai délivrés.				

3.1.5 Couche de surface collée avec film Hornschuch-Continental

3.1.5.1 Film Hornschuch-Continental - propriétés

Tableau 7 – Type de film Hornschuch

Marque	Hornschuch-Continental
Type	film bicouche constitué d'un film de base en PVC semi-rigide pigmenté, fortement résistant à la lumière et aux intempéries, et d'une couche de surface acrylique transparente
Texture	Surface plane ou structurée (unicolor ou structure bois)
Fabricant	Hornschuch (Weissbach, Allemagne)

Les films Hornschuch proprement dits ne bénéficient pas d'un agrément technique et leur utilisation est soumise à des essais de réception. Les rapports des essais mécaniques et de durabilité sur profilés revêtus d'un film Hornschuch collé sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

Tableau 8 – Caractéristiques du film Hornschuch-Continental

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales ⁽¹⁾			
		F436	F470	F456	F446
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	NBN EN ISO 2286-3	175 à 205 µm	195 à 225 µm	190 à 220 µm	215 à 265 µm
		Dépend de la structure de la surface			
Épaisseur de la couche de surface acrylique		≥ 50 µm	≥ 55 µm	≥ 60 µm	
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	> 20 MPa			
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 80 %			
Retrait	DIN 53377	> ± 2,5 % (10 min. à 60°C)			

⁽¹⁾ Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition.

3.1.5.2 Programme des couleurs Horschuch-Continental

Tableau 9 – Programme des couleurs du film Horschuch-Continental

Dénomination de la couleur	ΔE^* (1)	Réf Gealan	Référence Horschuch	N° RAL approx- imatif
Film plan et lisse (2)				
Gris Antracite mat	1.4	4366003A	F436-6003	7016
Gris noir mat	1.1	4365023	F446-5023	7021
Blanc mat	1.2	4566001	F456-6001	9010
Gris quartz mat	0.9	4367047	F436-7047	7039
Gris basalte lisse	1.0	4367048	F436-7048	7012
Jetblack mat	0.2	4466042	F446-6062	
Blanc brillant	0.3	4565057	F456-5057	
Blanc	1.5	4565053	F456-5053	9010
Crème blanc	1.2	4565054	F456-5054	9001
Crème blanc mat	0,8	4566015	F456-6015	9001
Film nervuré (2)				
Cérisier amaretto (6)	9.8(1)(3)	4363043	F436-3043	n.a.
Walnut Sorrento	4.6(1)(3)	4363042	F436-3042	n.a.
Sorrento natur	2.9	4252041	F425-2041	n.a.
Sorrento natur 2	7.8(1)	4363041	F436-3041	n.a.
Sorrento Balsamico	2.2	4252042	F425-2042	n.a.
Sorrento Balsamico CC	7.7(1)	4363042	F436-3042	n.a.
Cherry amaretto	2.5	4252043	F425-2043	n.a.
Turner oak	7.6(1)	4703001	F470.3001	n.a.
Films métalliques (2)				
Metbrush argent	0.1	4361002	F436-1002	n.a.
Metbrush messing	0.9	4361007	F436-1007	n.a.
n.a. : non applicable				
(1) Films avec $\Delta E^* \geq 3,8$ – voir §3.1.3				
(2) Dénomination telle que reprise sur les rapports d'essai délivrés.				
(3) ΔE^* conformément à l'ISO 7724/3 :1984 après vieillissement artificiel 8,0 GJ/m ² & au moins 4.000 heures conformément à la NBN EN 513.				
(4) ΔE^* conformément à l'ISO 11664-4:2012 après vieillissement artificiel 8,0 GJ/m ² & au moins 4.000 heures conformément à la NBN EN 513.				
(5) ΔE^* conformément à l'ISO 18314-1 :2018 après vieillissement artificiel 8,0 GJ/m ² & au moins 4.000 heures conformément à la NBN EN 513.				
(6) Films décoratifs non repris dans la gamme standard.				

3.1.6 Colle

Deux procédés de collage peuvent être appliqués sur des profilés faisant l'objet de l'agrément technique ATG et fabriqués avec les compounds, comme décrit plus haut.

Le collage du film sur le profilé est réalisé au moyen d'une colle hotmelt conformément au tableau ci-après. Afin de garantir un collage parfait, les surfaces de profilés à coller feront l'objet d'un traitement préalable au moyen d'un primer. Toutes les phases de production ont été fixées conformément à une procédure interne de surveillance de la qualité.

Tableau 10 – Collage du film

Primer	A base de produits à faible teneur en COV (composés organiques volatiles).
Colle hotmelt	Colle thermofusible à base de polyuréthane

Les types et les identifications des colles et des primers ont été repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

3.2 Autres composants

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés. Ils comportent un renfort, une quincaillerie, des joints, peuvent être équipés d'un assemblage en T mécanique, de vitrage, de mastics, de colle, et disposent d'autres accessoires tels que repris dans les agréments des systèmes de fenêtres en PVC " GEALAN S9000 AD AVEC JOINT DE FRAPPE " (ATG 3180) et " Gealan S9000 MD avec joint central " (ATG 3007).

4 Prescriptions de fabrication

4.1 Fabrication

4.1.1 Fabrication des profilés

L'extrusion des profilés et la réalisation du collage sont effectuées par GEALAN Fenster-Systeme GmbH dans son unité de production à DE - 07922 TANNA, LI – BEZIRK TRAKAI oU PL - RZGOV. et suivent la fabrication telle que décrite pour les systèmes de fenêtres " GEALAN S9000 AD AVEC JOINT DE FRAPPE " (ATG 3180) et " Gealan S9000 MD avec joint central " (ATG 3007).

Les profilés non résistant aux rayons UV dans la masse sont toujours filmés.

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et l'exécution d'essais en laboratoire sur des éprouvettes prélevées dans la production.

4.1.2 Revêtement des profilés au moyen d'un film collé

Les phases principales d'application du film sont :

- préparation de la précolle (primer) et de la colle principale ;
- réglage de la machine :
 - codage ;
 - film de protection ;
 - pose et réglage des rouleaux de compression.
- Démarrage ;
- chauffe (évaporation des solvants du primer) ;
- application de la colle ;
- découpe et application du film ;
- application du film de protection ;
- contrôle propre en cours de processus et contrôle final ;
- nettoyage du réservoir de colle ;
- emballage des profilés et rangement des profilés dans le container.

4.1.3 Fabrication des fenêtres

La fabrication des fenêtres collées conformément au présent agrément technique répondent aux exigences telles que reprises aux ATG 3180 et ATG 3007.

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés.

4.2 Commercialisation

La commercialisation pour la Belgique est assurée par NL - GEALAN.

5 Performances du système sous agrément

5.1 Préalable

Pour la stabilité, les propriétés thermiques, les performances relatives à l'air, au vent et à l'eau, l'abus d'utilisation, l'effort de manœuvre, les performances acoustiques et la résistance au choc, il convient de s'en référer respectivement aux ATG 3180 pour les profilés " GEALAN S9000 AD AVEC JOINT DE FRAPPE " revêtus d'un film collé et ATG 3007 pour les profilés " GEALAN S9000 MD AVEC JOINT CENTRAL ".

5.2 Performances spécifiques du système de fenêtres revêtues d'un film collé

5.2.1 Durabilité du film

Un essai de vieillissement artificiel a été présenté pour tous les films déclarés, conformément à l'ISO 7724/3. Les profilés dont la stabilité de teinte excède la valeur indicative de ΔE^* de 3,8 (vieillessement naturel et artificiel conformément aux NBN B25-002-5:2023) sont désignés dans les tableaux 4 et 7.

5.2.2 Durabilité du collage

La durabilité du collage a été soumise à un essai de pelage sur profilés vieillis artificiellement conformément aux NBN B25-002-5:2023, § 6.5.3.3, faisant référence au tableau 8.

En cas de profilés neufs s, la force de pelage est supérieure à 2,5 N/mm tandis qu'en cas de profilés vieillis, cette valeur dépasse 2,0 N/mm, l'adhérence satisfaisant dès lors aux exigences des NBN B25-002-5:2023

5.2.3 Aptitude à l'emploi du film

Le film déclaré a résisté aux essais suivants de la NBN B25-002-5:2023, tels que décrits pour les tôles profilées peintes tableau 5 à - 10 °C, 20 °C et 50 °C pour les couleurs claires ou à 70 °C pour les autres couleurs.

Résistance à l'usure conformément à l'ISO 7784-2 : pas de dénudation du matériau de base du film.

Résistance aux rayures conformément à la NBN EN ISO 1522, absence de rupture dans le film et pas de dénudation du matériau de base du film.

5.2.4 Aptitude à l'emploi de la profilé revêtu du film collé

Le film déclaré a résisté aux essais prévus par la norme NBN B25-002-5:2023 tableau 5, dont entre autres le test du quadrillage NBN EN ISO 2409 - classe 0, à -10 °C, 20 °C et 50 °C pour les couleurs claires ou 70 °C pour les autres couleurs. Aucun morceau du film ne s'est détaché du support. En ce qui concerne l'aptitude à l'emploi, le profilé revêtu répond aux exigences de la NBN B25-002-5:2023 telles que décrites pour les profilés peints.

5.2.5 Durabilité de la fenêtre revêtu du film collé

La durabilité de la fenêtre revêtu du film collé a été examinée sur la base du comportement entre différents climats, conformément aux exigences du §6.18 de la norme NBN B25-002-5:2023 configuration d'essai conformément à la NBN EN 1121 et réalisation de l'essai conformément à la NBN ENV 13420, Méthode 3. Les tableaux suivants reprennent les résultats de ce programme d'essais.

5.2.5.1 Fenêtre revêtu d'un film collé – type S9000

Tableau 11 – Comportement entre différents climats

Fenêtres composées et doubles ouvrant à la française / oscillo-battantes avec mauclair	
Fenêtre composée	1800 mm x 2346 mm
Profilé dormant (renfort)	6002 (6706)
Dimension le plus grand des ouvrants	850 x 2300
Profile ouvrant (renfort)	6017 (6720)
mauclair (renfort)	6020 (6730)
Parclose	6124
Couleur à l'extérieur	PVC-U revêtu d'un film collé « chêne moore»
Couleur à l'intérieur	PVC-U blanc non revêtu d'un film collé
Quincaillerie OB	Siegenia - Aubi

Fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance aux effets du vent conformément à la NBN EN 12210	C3/B3
Perméabilité à l'eau conformément à la NBN EN 12208	8A
Effort de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Effort de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1 tableau 7	Toutes les applications normales pour lesquelles l'utilisateur ne rencontre pas de problème particulier pour manœuvrer la fenêtre.
Classe de rugosité	Hauteur de placement (mètres à partir du sol) tableau 6 de la NBN B 25-002-1:2008
Littoral et terrain plat (classe 0&1)	Sans objet
Zone rurale (classe 2)	Sans objet
Banlieue et forêt (classe 3)	≤ 10m
Ville (classe 4)	≤ 25m
Essai au froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)	
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Effort de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1 tableau 7	Toutes les applications normales pour lesquelles l'utilisateur ne rencontre pas de problème particulier pour manœuvrer la fenêtre.
Essai à la chaleur Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)	
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Effort de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1 tableau 7	Toutes les applications normales pour lesquelles l'utilisateur ne rencontre pas de problème particulier pour manœuvrer la fenêtre.

Aucun dommage ni déformation permanente n'a été observé après l'essai. La durabilité de la fenêtre recouverte d'un film, testée en fonction de son comportement dans différentes conditions ambiantes, satisfait aux exigences de § 6.18 de la norme NBN B25-002-5:2023.

5.3 Substances réglementées

La firme GEALAN Fenster-Systeme GmbH déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Pour toute information, consultez le lien suivant :

www.economie.fgov.be/fr.

6 Pose

Telle que décrite dans les ATG 3180 et ATG 3007.

7 Directives d'emploi

Telle que décrite dans les ATG 3180 en ATG 3007.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 2977 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Façades", accordé le 20 juin 2014. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 6 mars 2026.

Pour l'UBAtc, garante de la validité du processus d'agrément	 Bart De Pauw Directeur Général
Pour les opérateurs	
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw
Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12

info@butgb-ubatc.be

www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539

RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

